

Arrêté N°2017 039 MS/CAB
portant nomination d'un Directeur général par intérim
du Centre Muraz.

LE MINISTRE DE LA SANTE

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le décret n°2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu** le décret n° 2017-075/PRES/PM du 20 février 2017 portant remaniement du gouvernement ;
- Vu** le décret n°2016-006/PRES/PM/SGG-CM du 08 février 2016 portant attributions des membres du gouvernement ;
- Vu** le décret n°2016-753/PRES/PM/MS du 16 août 2016 portant organisation du Ministère de la Santé ;

ARRETE

Article 1 : Monsieur **HIEN Mwinonè Hervé**, matricule 95 876 W, Médecin de santé publique, est nommé Directeur général par intérim du Centre Muraz pour une période de trois (03) mois renouvelable une fois.

Article 2 : Le Secrétaire général du ministère de la santé est chargé de l'application du présent arrêté qui prend effet pour compter de sa date de signature.

Article 3 : Le présent arrêté abroge toutes dispositions antérieures contraires et prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé en sa qualité susnommée, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoins sera.

Ampliations :

- CAB/MS
- SG/MS
- Toutes Directions centrales
- Toutes DRS
- Tous services rattachés
- DCMEF
- Solde
- Archives / chrono

Ouagadougou, le

15 MAR 2017

Professeur Nicolas MEDA
Chevalier de l'Ordre National